



Communiqué de presse - Avril 2019

Concours des pratiques agro-écologiques – prairies et parcours

(anciennement Concours Prairies Fleuries)

Bassin versant Alagnon – AOP Salers et Cantal

Suite à la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en 2016 et 2017, et dans le cadre du Contrat Territorial Vert et Bleu Alagnon, le SIGAL avait proposé en 2018 l'organisation d'un « concours prairies fleuries » sur une partie du bassin versant de l'Alagnon. Mme RAYMOND, dont l'exploitation est située à la Boissonnière à Chavagnac (Neussargues en Pinatelle) avait remporté l'édition 2018, et participé à la finale nationale au salon de l'agriculture le mois dernier.

Toujours dans l'objectif de valoriser ces prairies naturelles qui constituent $\frac{3}{4}$ des surfaces agricoles du bassin de l'Alagnon, le SIGAL poursuit en 2019 l'organisation de ce Concours. Avec une nouveauté de taille : le Comité Interprofessionnel des Fromages (CIF) du Cantal, gestionnaire des AOP Salers et Cantal, et le Pôle Fromager Massif Central se joignent cette année à l'organisation, pour renforcer encore le **lien entre la qualité des prairies et celle des produits**.

Un lien étroit entre prairies naturelles, qualité de l'eau et qualité des produits :

Les prairies naturelles présentent de nombreux intérêts pour garantir une **bonne qualité de l'eau** sur nos territoires. Elles sont économes en intrants, stockent de l'azote et retiennent les matières en suspension qui peuvent être transportées par le ruissellement. Résultat, moins d'érosion de la parcelle, moins de nitrates ou d'autres polluants dans le cours d'eau ou dans les nappes. Une prairie naturelle est aussi un refuge pour la **biodiversité végétale**, mais aussi pour les pollinisateurs et l'ensemble de la faune. *N'hésitez pas à voir ou revoir la vidéo explicative du SIGAL sur ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=HdIKxJ4mKY&t=65s>*

Et plus elle est diversifiée, plus elle assure la qualité des fourrages , et donc des produits ! En effet, la typicité de nos fromages provient des caractéristiques physico-chimiques des prairies : composés aromatiques issus des plantes elles-mêmes, mais également transformation biochimique par la flore microbienne présente. La nature du fourrage, sa précocité et sa biodiversité influenceront la texture, la couleur du fromage, et de nombreux autres paramètres (proportion d'oméga-3, goût, ...). De plus, la diversité des types de prairies sur l'exploitation favorise l'autonomie et la souplesse de leur exploitation, dans un contexte climatique de plus en plus variable et incertain.

C'est pourquoi les cahiers des charges des AOP Salers et Cantal réservent une place importante à l'alimentation en herbe, et que le Pôle Fromager consacre de nombreuses études sur le lien entre prairies et produits avec le programme ATOUS (Approche Territoriale de l'autonomie foUragère et des Services rendus par les systèmes fourragers à dominante herbagère en productions AOP de montagne).

Organisation du concours local (cf doc joint à destination des éleveurs)

Pour rappel, ce concours prairies fleuries (désormais appelé « Concours des pratiques agro-écologiques – Prairies et parcours ») fait partie du **Concours général agricole organisé à l'occasion du Salon international de l'Agriculture de Paris**. Au niveau national, 65 territoires organisent le concours pour l'année 2019.

En pratique, l'édition 2019 est ouverte à tous les éleveurs souhaitant inscrire une parcelle de fauche située sur les communes du bassin de l'Alagnon présentes sur les territoires des AOP Salers et Cantal (voir carte également en annexe). Les pré-inscriptions se font **du 8 avril au 13 mai 2019** auprès de David OLAGNOL du SIGAL. Le nombre de candidatures étant limité, une présélection sera réalisée en cas de forte demande !

Un jury composé de personnes spécialistes dans plusieurs domaines, allant de l'élevage à l'apiculture en passant par la botanique et l'agronomie, se rendra sur les parcelles inscrites au concours en présence de l'éleveur **en juin 2019**. La rencontre entre le jury et l'éleveur est **une occasion privilégiée d'échanges** sur les différents intérêts d'une prairie naturelle : productivité, diversité floristique, alimentation du troupeau, qualité de l'eau, apiculture, faune sauvage, etc...

Une fois le jury passé sur l'ensemble des parcelles inscrites, un classement est établi selon une grille de critères nationale, qui distingue le meilleur équilibre entre gestion, valeur environnementale et valeur agricole de la prairie. La remise des prix du concours « Alagnon » sera faite à l'occasion de la Fête des Palhas à Massiac du 26 au 27 octobre 2019 . L'éleveur qui arrive en tête du concours local est sélectionné pour participer à la finale nationale qui aura lieu à l'occasion du Salon de l'agriculture 2020 à Paris.

CONTACTS pour inscriptions ou renseignements :

David OLAGNOL, animateur agro-environnement

Téléphone 04 71 23 19 84 / e-mail : alagnon.agricole@orange.fr



Concours organisé par le SIGAL, le CIF Cantal et le Pôle Fromager AOP Massif-Central dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Alagnon, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental du Cantal :



Établissement public du ministère chargé du développement durable

